

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

remarque

Art. 31 and 2020/878/EU

1.1 Identificateur de produit

Catégorie de produits

Produits chimiques (à l'exclusion des produits biocides)

PC-TEC-24 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

Nom commercial du produit/désignation DESOLDERING WIRE / ENTLÖTLITZE / TRESSE À DESSOUDER BOBINE /
TRECCIA DISSALDANTE / ALAMBRE DE DESOLDADURA

Identifiant unique de formulation UFI: not applicable

N° de l'article (utilisateur): De-Sold 1,5m_1,5mm wide_Ord.-No. T005 13 010 99(N); 1,5m_2,0mm wide_Ord.-No.
T005 13 011 99(N); 1,5m_2,5mm wide_Ord.-No. T005 13 012 99(N); 30m_1,5mm
wide_Ord.-No. T005 13 026 99(N); 30m_2,0mm wide_Ord.-No. T005 13 027 99(N);
30m_2,5mm wide_Ord.-No. T005 13 028 99(N); EL 1_1,5m_1,5mm wide_Ord.-No. T005
40 065 99(N); EL 2_1,5m_2,0mm wide_Ord.-No. T005 40 066 99(N)

Autres désignations

SDS-26

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

remarque

DESOLDERING WIRE / ENTLÖTLITZE / TRESSE À DESSOUDER BOBINE / TRECCIA DISSALDANTE / ALAMBRE DE
DESOLDADURA

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Weller Tools GmbH

Carl-Benz-Strasse 2

Germany-74354 Besigheim

Téléphone: +49 7143 580-0

Télécopie: +49 7143 580-108

E-mail: info@weller-tools.com

Service responsable de l'information: environmental department

Renseignement téléphone: +49 7143 580-101

Renseignement fax: +49 7143 580-108

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GIZ Mainz +49 6131 - 19240 (language - german, english, french)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

remarque

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement

non applicable

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

Indications diverses

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

H411 NA, CLP/A. VI Index No. 029-024-00-X

*

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Description

Mixture

Composants dangereux

copper, Kupfer

>=80 - <=100 %

CAS 7440-50-8

EC 231-159-6

REACHNo 01-2119480154-42

Aquatic Chronic 2, H411

Indications diverses

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

négligeable

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit. Dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

aucune/aucun

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
7440-50-8	Copper, fume, respirable dust	0,2 mg/m ³		France

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Limiter l'exposition à la fumée par le maintien de températures d'utilisation aussi faibles que possible et respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle en vigueur ainsi que les températures de manipulation préconisées comme températures sûres. Où possible, ne transformer que dans des système fermés. Éventuellement prévoir une installation d'aspiration locale en alternative.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants >=0,11 mm

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État physique

solide

Couleur

cuivre

Odeur

inodore

	paramètre	Méthode - source - remarque
Point de fusion/point de congélation	1083 °C	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		non déterminé
inflammabilité		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité		non déterminé
limite inférieure d'explosivité		non déterminé
Point éclair (°C)		non applicable

paramètre	Méthode - source - remarque
Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	non déterminé
pH	non applicable
Viscosité, cinématique	non déterminé
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Soluble (g/L) dans	non déterminé
Solubilité dans les corps gras	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Pression de vapeur	non applicable
Densité et densité relative 8,9 g/cm ³	non déterminé
Densité de vapeur relative	non déterminé
caractéristiques des particules	non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solvant

Valeur 0 %

Teneur en corps solides

Valeur 100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles

Gaz/vapeurs, combustible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification

Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

remarque

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code des déchets produit 170401

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

cuivre, bronze, laiton

Code des déchets produit 150102

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

Code des déchets produit 150101

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

emballages en papier/carton

Après utilisation conforme

Code des déchets conditionnement 150102

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

Code des déchets conditionnement 170409

déchets dangereux Oui.

Désignation des déchets

déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	non applicable	non applicable	non applicable
14.2 Désignation officielle pour le transport	non applicable	non applicable	non applicable
14.3 Classe(s)	non applicable	non applicable	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable	non applicable	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable	non applicable	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

autres réglementations (UE)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger

aucune/aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

non applicable

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.